

Revue de l'Université Laval. Vol. XV, n^o 4 (décembre 1960).

Lionel Groulx, ptre

Volume 14, Number 4, mars 1961

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302086ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302086ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Groulx, L. (1961). Review of [*Revue de l'Université Laval*. Vol. XV, n^o 4 (décembre 1960).] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 14(4), 620–624.
<https://doi.org/10.7202/302086ar>

Revue de l'Université Laval. Vol. XV, no 4 (décembre 1960).

Cette *Revue* aura versé, en ces derniers mois, au dossier de Dollard, de remarquables articles. Dans la livraison de décembre dernier, on peut lire « Gloire et respect à Dollard » de M. Gustave

Lancôt, et une autre étude du Père Adrien Pouliot, s.j. Je reviens à l'article de M. Lancôt (315-320). L'auteur s'en prend à ma conférence *Dollard est-il un mythe ?* où je lui aurais reproché « une contorsion ou torture de textes ». Il écrit :

Avec une inexplicable méconnaissance du document qu'il cite, il écrit que « loin d'avoir songé à une retraite précipitée à Montréal », ils « se refuseront » encore « à parlementer avec l'ennemi ». D'après lui, seul un Huron avança la proposition de lever le camp, à laquelle s'opposa le chef Annotaha. Malheureusement pour lui, l'auteur n'a pas lu ou compris la phrase de Chaumonot qui suit immédiatement et déclare ceci en toutes lettres : « On suivit le sentiment de ce dernier (Annotaha) et l'on demeura dans ce lieu. » Ce mot *on*, mot quantitatif, désigne nécessairement Dollard et ses compagnons, chefs de l'expédition et seuls responsables de la décision à prendre. Ainsi la phrase signifie, de façon indéniable, que les Montréalistes discutèrent la proposition d'une retraite sur Montréal et décidèrent, suivant ainsi le sentiment d'Annotaha, de demeurer sur place. Basée sur la phrase de Chaumonot, mon affirmation d'une délibération au sujet d'un retour à Montréal, ne torture pas le texte, mais le reproduit exactement.

M. Lancôt ne triomphe-t-il pas un peu tôt ? Je ne prétends point qu'il ait torturé les textes intentionnellement. Mais l'historien est à ce point obsédé, en cette « Affaire-Dollard » par sa conception d'une aventure plutôt fourrure que militaire — tout son dernier article de la *Revue de l'Université Laval* retourne encore autour de la même question —, qu'il n'est pas impossible, j'en ai peur, que l'historien soit entraîné à voir, dans les textes, ce qui n'y est pas. Par quelle virtuosité de raison raisonnante, en effet, peut-on insinuer sinon affirmer qu'en la participation des jeunes « Montréalistes » à ce débat pour un envoi de parlementaires aux Iroquois, ils aient opiné dans le même sens que le Huron rabroué par Anontaha ? Il y a eu débat, cela ne fait nul doute, pour ou contre l'envoi de parlementaires. Et l'on finit par se mettre d'accord. Mais de quel côté se sont rangés Dollard et ses compagnons ? Nous ne craignons pas de l'affirmer : rien, absolument rien, dans le texte du P. Chaumonot ne l'indique. Après tout les mots ne disent que ce qu'ils disent. A nous en tenir à ce seul texte du missionnaire jésuite, une seule déduction plausible, logique, en pourrait ressortir, et ce serait que, de l'opinion exprimée par les jeunes Français, nous ne savons rien.

M. Lanctôt croit trouver une confirmation de son opinion, dans un autre incident raconté par le même Père Chaumonot, et qui a trait à un autre envoi de parlementaires. L'incident se passe à l'heure où arrive au Long-Sault le renfort des Iroquois du Richelieu. Je cite de nouveau M. Lanctôt :

Enfin, contrairement à ce qu'affirme encore la brochure que les compagnons se refusèrent à « parler avec l'ennemi », le P. Chaumonot, toujours dans le même document, écrit qu'après « sept jours de siège », deux Hurons furent députés par les assiégés auprès des Iroquois. Et il ajoute : « Cela fait, on se met en prières pour l'issue de cette ambassade. » Non seulement les compagnons de Dollard parlementent avec l'ennemi, mais ils prient pour le succès des parlementaires. Voilà, deux fois de suite, deux affirmations de la brochure qui sont contredites par le texte même que cite l'auteur. Qui donc, en cette question, recourt à une « contorsion ou torture de textes » ?

Encore une fois M. Lanctôt ne triomphe-t-il pas un peu vite et à bon marché ? En frais de citations, que ne nous a-t-il transcrit le texte du Père Chaumonot en entier ? Nous aurions appris en quel groupe des combattants a surgi cette seconde proposition d'un envoi de parlementaires chez l'ennemi. Elle n'est pas venue, et le fait a son importance, du groupe des « Montréalistes ». Elle vient, encore cette fois, des alliés Hurons et de nul autre que le chef Anontaha en personne. Et pour quel motif, autre fait qui a son importance, le chef Huron s'est-il résolu à cette intervention de dernière heure ? S'y est-il déterminé par quelque soudaine pitié pour *tous* les combattants, par quelque émoi ou même quelque signe de désespérance parmi les Français, tout autant que parmi leurs alliés ? Eh bien, non, Anontaha ne s'émeut bel et bien que sur le sort d'un seul groupe et ne veut sauver, si possible, que ce groupe-là. Lequel ? Relisons Chaumonot :

Ce fut alors que le capitaine Annotacha dit : Nous sommes perdus, mes camarades. Et le moyen de résister à sept cents hommes frais avec le peu de monde que nous sommes, fatigués et abattus ! Je ne regrette pas ma vie, car je ne saurais la perdre dans une meilleure occasion que pour la conservation du pays ; mais j'ai compassion de tant de jeunes enfants qui m'ont suivi. Dans l'extrémité où nous sommes je voudrais tenter un expédient qui me vient

en l'esprit pour leur faire donner la vie. Nous avons ici un Oneiouteronnon, je serais d'avis de l'envoyer à ses parents avec de beaux présents, afin de les adoucir, et d'obtenir d'eux quelque bonne composition.

(*Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation* (éd. Richaudeau, Tournai, 1876), II: 158).

Mais voilà ! A la suite de ce texte, M. Lanctôt a trouvé un autre *on*. Et là-dessus, il croit bien asseoir sa thèse : « Cela fait *on* se met en prières pour l'issue de cette ambassade... » Ainsi, conclut triomphalement M. Lanctôt, « non seulement les compagnons de Dollard parlementent avec l'ennemi, mais ils prient pour le succès des parlementaires. » Conclusion fort hâtive, ne semble-t-il point ? Eh oui, les compagnons de Dollard s'associent aux prières de tous. Mais en quoi ces prières désignent-elles Dollard et son groupe comme partie à la négociation et pour eux-mêmes ? Qu'avec Anontaha Dollard et les siens aient pris en pitié le sort des tout jeunes Hurons — (il s'agit bien, en effet, des jeunes Hurons et d'eux seuls : « jeunes enfants qui m'ont suivi », spécifie le chef) — et qu'ils aient souhaité, si possible, leur sauver la vie, rien en tout cela, que de très noble et fort explicable. En outre, et ce n'est trop présumer, croyons-nous, rien n'empêche de penser que les jeunes Français eussent vu partir d'assez bon cœur ces jeunes alliés qui, après épuisement de leurs munitions et de leurs vivres, devenaient plus à charge qu'à secours. Les jeunes Montréalistes auraient-ils participé de quelque autre façon à la négociation ? Il est bien significatif, en tout cas, qu'ils n'ont joint aucun des leurs aux parlementaires et qu'ils n'ont pas même fourni leur part aux cadeaux destinés aux Iroquois. Car, en effet, nous dit la *Relation des Jésuites* (1659-1660), ces cadeaux n'étaient que de porcelaine « qui font en ce pays toutes les grandes affaires de la paix et de la guerre ». Il y a autre chose. Les députés hurons parvenus chez l'ennemi, les « Montréalistes » les ont-ils au moins aidés de leur mieux par leur comportement ? Hélas, pour des associés à une délicate et difficile mission, on avouera qu'ils se conduisent étrangement. Lorsque les Iroquois, prenant la sortie des députés pour une première débandade, s'approchent un peu du fort, accompagnés pourtant des ambassadeurs qu'on vient de leur envoyer, autre fait à bien noter, comment les jeunes Français les accueillent-ils ? Par une décharge meurtrière. Pour des parlementaires... ! Aussi vont-ils s'attirer du chef Anontaha, cette apostrophe véhémement et désolée : « Ah ! camarades, vous avez tout gâté, encore deviez-vous attendre le résultat du Conseil de nos ennemis... Mais à

présent que vous les avez aigris, ils vont se ruer sur nous d'une telle rage que sans doute nous sommes perdus. »

Non, les jeunes « Montréalistes » n'ont pas parlementé. Si nous en croyons Dollier de Casson, à Ville-Marie, avant leur départ, ils s'étaient même engagés par pacte et par serment à « ne point demander quartier ». Existe-t-il, au surplus, sur ce point, un texte formel, catégorique et que M. Lanctôt a bien tort de négliger ? Ce texte existe et il est d'une autre valeur que celui du Père Chaumonot. Il ne s'appuie point, en effet, celui-là, sur le témoignage d'un seul Huron, mais de deux, peut-être de trois captifs échappés des Iroquois. Et c'est le texte de la *Relation des Jésuites* de 1659-1660. Le voici :

Quelques députés s'approchèrent pour cela du fort, avec les ambassadeurs qui en étaient sortis ; mais nos Français *qui ne se fiaient point à tous ces pour-parlers* [c'est nous qui soulignons] firent sur eux une décharge inopinée et jetèrent les uns par terre et mirent les autres en fuite.¹

Ce témoignage, à notre humble avis, tranche la question. Et je le demande à M. Lanctôt : ai-je si mal lu et si mal compris le Père Chaumonot ? Je n'insiste pas. M. Lanctôt a pour le reste parfaitement raison. « La controverse, écrit-il, menace de tourner dans le vide. » De ma part, à moins qu'on ne m'y oblige et très fortement, c'est mon dernier mot.

LIONEL GROULX, ptre

¹ *Relations* (éd. Thwaites), XLV : 248.